

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
 COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20220630-CM3006202201-DE

Reçu le 04/07/2022

Publié le 04/07/2022

Séance du 30 Juin 2022

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	9
- votants	11
- absents	6
- exclus	0
- vote pour :	0
- vote contre :	7
- abstentions :	4
Convocation :	22/06/22

L'an deux mille vingt-deux, le 30 Juin à 20 heures 30, régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, CARSAC Lucette, FARGUES Alain, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MONTJAUX Morgan, ROURA Guillaume, REY Frédérique, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés : FOUQUET Camille, GARCETTE Pascale (pouvoir à Mr LACOUT G), FELIX Dimitri, LACHERET Jean-Christophe, MAZET-LACOMBE Emeline (pouvoir à M. FARGUES A), TAURAND François

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Délibération n°
CM30062022-01

OBJET

Adhésion du
SIAEP Sud
Ségala au
Syndicat du
Limargue et
Ségala

Vu le projet d'évolution des statuts du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala proposant l'adhésion de nouvelles collectivités à la compétence eau potable et assainissement collectif selon les modalités instituant une compétence obligatoire pour la production d'eau potable et l'adhésion à la carte pour la compétence distribution d'eau potable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal l'adhésion du Syndicat Intercommunal du Sud Ségala au Syndicat Mixte Limargue et Ségala compter du **1^{er} janvier 2023** pour :

- **Compétence eau obligatoire : production**
- **Compétence eau optionnelle : distribution**

Les documents transmis par le SIAEP SUD SEGALA ont été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (7 voix contre et 4 abstentions) :

- DECIDE ne pas adhère au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala à compter du **1^{er} janvier 2023**,
- Charge Monsieur le Maire de la bonne exécution de la délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 04/072022
et publication ou
notification
du 04/07/2022

Le Maire,
Guy LACOUT

